



## CAPA CONGES FORMATION PROFESSIONNELLE

### 20 mai 2009 pour le grand second degré

**ELUE QUI A SIEGE POUR LE SGEN-CFDT PICARDIE : E. BACHMANN**

**DECISIONS PRISES :** Cette année, 213 demandes de congés (dont 197

enseignants)

Le contingent était de 38 ETP (équivalent de temps plein, 41 ETP en 2008). 51 demandes de congé de formation ont pu être satisfaites.

personnels concernés	demandes faites	personnes ayant obtenu un congé	Commentaires
ATOSS /Santé	7	5	<b>Refus d'une formation</b>
Contractuels	2	2	
Assistant d'éducation	1	0	<b>Doit solliciter le dispositif spécifique de formation (200H/an)</b>
SUP (enseignants et ITA)	0		<b>Contingent de 2 ETP disponible: demandes à déposer jusqu'à fin juin au plus tard</b>
CIO/CPE	4	4	
MA	2	2	
enseign. "4ème demande et +"	34	26	<b>barre : 7 ans d'ancienneté</b>
groupe littéraires	73 (« 4 <sup>ème</sup> inclus »)	4 (hors les « 4 <sup>ème</sup> »)	<b>barre : 19 ans 3 mois</b>
groupe LV	37	2	<b>barre : 12 ans 5 mois</b>
groupe Sciences et technologie	38	3	<b>barre : 12 ans</b>
groupe arts, EPS et STT-STI	46	3	<b>barre : 14 ans</b>

Pour obtenir un congé formation, il fallait pour les enseignants, cette année :

**Avoir demandé depuis 4 années au moins (consécutives ou non, dans la même académie) et avoir 7 années d'ancienneté** (60% du contingent enseignants leur est réservé). Un avis défavorable de l'Inspection entraîne un refus systématique. Les avis défavorables sont souvent liés à des problèmes de remplacement.

Afin de satisfaire un maximum de demandes, les congés de formation sont souvent plus courtes que l'année scolaire : ainsi les congés pour la préparation de l'Agrégation ne durent souvent que 7 mois. En cas d'admissibilité ne pas oublier de prévenir l'administration de votre souhait de prolonger le congé jusqu'aux épreuves de l'admission.